SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Conseil communal du 28/10/2026

Réponse à l'interpellation n°33 :
« L'accueil de la délégation d'Eskisehir ; Interpellation introduite par Mme KAVAK Rukiye, Conseillère communale PS » (ordre du jour complémentaire)

Le Conseil prend connaissance.

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre intérêt pour nos relations internationales.

Cette soirée est le reflet de la qualité et de la richesse de nos échanges bilatéraux.

En effet, lors du dernier déplacement à Eskisehir, réalisé sur fond propre, permettez-moi de le rappeler ici, des échanges ont été organisés et ont permis de programmer une série de visites retour. Bien évidemment avec la Maire mais également avec l'ambassadeur de Belgique et son consul honoraire sur place. Un moment de rencontre avait été envisagé vers la mi-octobre et cette date coïncidait avec le 12e anniversaire de notre jumelage.

Ainsi, la soirée a pu réunir les principales personnalités de la diplomatie, parmi lesquelles M. Görkem Barış Tantekin, ambassadeur de Turquie en Belgique, M. Hendrik Van de Velde, ambassadeur de Belgique en Turquie, ainsi que M. Emir Turan, consul honoraire de Belgique à Eskişehir. La décision de principe de de célébrer cet anniversaire s'inscrit dans la continuité de la politique internationale de notre commune avec le privilège de compter, parmi les présents, la diplomatie des deux pays.

L'organisation logistique de l'accueil, qui s'est déroulé du 12 au 14 octobre 2026, a été finalisée tardivement, en raison des agendas officiels et des disponibilités de la maire d'Eskişehir, Mme Ayşe Ünlüce, de la conseillère municipale et maire de la municipalité de Çifteler, Mme Zehra Konakcı, ainsi que de leur directrice des Relations internationales, Mme Özge Mutlu de même que le corps diplomatique.

Concernant le cheminement administratif du rapport relatif à cet accueil et son retrait de l'ordre du jour, il convient de préciser qu'il s'agit d'un ajustement technique lié au calendrier administratif. Le rapport était initialement inscrit à la séance du Collège du mardi 13 octobre 2026, date à laquelle devait également se tenir la réception officielle au Musée Charlier. Pour des raisons liées à la finalisation de l'agenda, la séance a finalement été reportée au jeudi 15 octobre 2026. Lors de cette séance, le point a été retiré de l'ordre du jour, la visite étant terminée et qu'aucun impact financier ou budgétaire n'était à charge de la commune.

Je le répète ici, il n'y a pas eu dépenses publiques pour cet événement. L'événement ayant déjà eu lieu sans aucun impact financier pour notre institution, il n'y avait dès lors plus lieu de maintenir ce point à l'ordre du jour d'une séance délibérative. Cet événement était, par nature, public et officiel et a permis de faire rayonner notre commune et son partenaire.

S'agissant du budget consacré à cette réception, je tiens à rassurer pleinement le Conseil communal et l'ensemble de nos concitoyens : aucun budget communal n'a été alloué ni dépensé dans le cadre de cette visite officielle. Les frais liés aux billets d'avion, à l'hébergement de la délégation, aux repas, aux visites culturelles ainsi qu'à la réception organisée au Musée Charlier en présence de deux ambassadeurs ont été intégralement pris en charge sans solliciter les finances de la commune. Il s'agit donc d'une initiative de diplomatie locale qui n'a entraîné aucune dépense pour les contribuables tennoodois.

L'accueil d'une délégation étrangère dans le cadre d'un jumelage préexistant relève des prérogatives de gestion courante et des compétences protocolaires. C'est dans ce cadre que Mme l'Échevine Ilunga a officiellement accueilli

la délégation à l'aéroport le lundi 12 octobre, avant de participer, aux côtés de M. le Bourgmestre, à son accueil à la Maison communale.

Enfin, concernant le rapport de mission, je rappelle que ces derniers se font lorsque nos fonctionnaires et les éventuels membres du Collège se rendent à l'étranger. Il ne peut être question d'un rapport de mission dans le cadre cet accueil.

Plus largement sur ce sujet, depuis 2019, Brulocalis, l'association des villes et communes bruxelloises, a profondément réformé ses critères d'évaluation, en imposant le remplacement des rapports narratifs classiques par des rapports exclusivement techniques, structurés autour d'indicateurs objectivement vérifiables (IOV) et de scores de performance quantitatifs. Si ces matrices répondent à des exigences de rigueur administrative, elles se révèlent néanmoins particulièrement austères et parfois difficiles à interpréter dans le cadre du travail quotidien des élus. Soucieux de garantir une information claire, accessible et transparente, le Collège a donc entrepris un important travail de contextualisation et finalise actuellement une synthèse rétrospective couvrant les cinq dernières années. Ce document stratégique permettra de traduire les résultats techniques de Brulocalis en réalisations concrètes, en présentant de manière structurée et transparente l'ensemble des projets menés à bien par notre commune et plus largement sur l'ensemble de sa politique internationale.

Je vous remercie pour votre attention.